

**Délibération n° 2017-079 en date du 10 Avril 2017 portant
PARTICIPATION AU FINANCEMENT
DU GUIDE DU ROUTARD DU PAYS SUD CREUSOIS 2017-2018**

L'an Deux Mille Dix Sept, le 10 Avril à 14 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Mérinchal, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 03.04.2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 50	Votants : 57	POUR : 57
Pouvoir : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 4	Exprimés : 57	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. SIMON F. à PERRIER S, BOYER P à PEROCHE MH, LE CORRE C à ROBBY M, D'HULSTER E à SIDOUX B, SEBENNE O. à BARBAUD C., SIMONET V. à BIGOURET J.J., TOURNAUD B à MATHIEU

Excusés : MM., LONGCHAMBON, PERRIER F, SAUVANET, RICHIN

Secrétaire de séance : Madame GENDRAUD Marie-Antoinette

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Françoise VENTENAT, Vice-Présidente en charge de la promotion touristique.

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil Communautaire la candidature du Pays Sud Creusois à l'appel à manifestation d'intérêt organisé par l'Association Nationale des Pays et des PETR (ANPP) et le groupe Hachette pour disposer d'un guide du routard sur leur territoire.

Madame la Vice-Présidente indique que le dossier est retenu et que, dans ce cadre, le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Haut Pays Marchois a la possibilité de faire partie de ce guide du routard dédié à l'ensemble du territoire du Pays Sud Creusois.

Le montant prévisionnel de la participation est fixé à 2 000 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de participer au financement du guide du routard du territoire du Pays Sud Creusois 2017-2018 pour un montant prévisionnel de 2 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 14 Avril 2017
Pour copie conforme, le 14 Avril 2017
Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
028-242300127-20170414-2017-079-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017